



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

N° 2024-12-17/27
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

...

SEANCE
DU 17 DÉCEMBRE 2024

...

L'An deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 11 décembre 2024, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de MONSIEUR GUY LEFRAND, Président.

Franck BERNARD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M BOREGGIO Sylvain, M DAUCHEZ Philippe, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Francoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, Mme REVEL Ketty, M ROYOUX Claude, M ERRAMMACH Youssef, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme JAUPITRE Isabelle, M FINIX Richard, Mme MORVAN Valérie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, M CHAUVIN Michel, M CONFAIS Max, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M JARRY Jacky, M MOMPER Jean-Luc, M CARIOT Geoffrey, Mme TREMEL Emmanuelle, Mme PHILIPPE Martine, M CHOKOMERT Patrice, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HUBERT Xavier, M SAULNIER Robin, M BERNARD Franck, M NORBLIN Raphael, Mme BLANCHARD Colette, M ALORY Christophe, M CONFAIS Stephane, M TANGUY Martial, M DULONDEL Michel, M MORILLON Marc, Mme BANDELIER Lysiane, M PICHOS Jean-Pierre, Mme GUESNET Séverine, Mme SAVEL Frédérique, Mme LEMONNE Christine, M VOLTOLINI Damien, Mme NEANT Jocelyne, Mme BARILLER France, M ASMONTI Gérard, M LESELLIER Guy, M PERRIN Marc, M GILLES Hervé, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M ALBENQUE Roger, M SCHALLER Didier, M BOSSUYT Fabrice, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme SALVAT Laure, Mme RAMETTE Brigitte, M CARRETTE Christophe, M ROUSSEL Emmanuel, M MATHURIN Christian, Mme SUPPLICIAU Bruno, M WATEL Patrik, M HAVEL Willy, M GAUTIER Francis, M GRIPPON Noel, Mme LE GOFF Hélène, M CHAPLAIS Robert, M CLOMENIL Joël, Mme RIVIERE Eveline, Mme CASTELNAU Caroline, Mme LEON Patricia, M CORNE Laurent, M ZAYANI Abdé, M MAILLARD Jean-Marie, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M SIMON Stéphane,

Madame BOSCHER Christine suppléant(e) de Monsieur RIGAL-ROY Olivier, Monsieur JOLY Olivier suppléant(e) de Monsieur ALLAIN Philippe, Madame DROUARD Evelyne suppléant(e) de Madame BOCAGE Sophie, Monsieur CAPILLON Jean-Pierre suppléant(e) de Monsieur SENKEWITCH Georges.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Monsieur Christian MATHURIN, Monsieur Christian RONNE a donné pouvoir à Monsieur Raynald HAMEL, Madame Sophie BERTIN a donné pouvoir à Madame Françoise CANEL, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Madame Carine BONNARD a donné pouvoir à Monsieur Michel CHAUVIN, Monsieur Cedric LEVERT a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Olivier VERMEULIN a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Madame Chantal NUGUES-VILLETTE a donné pouvoir à Madame

Patricia LEON, Monsieur Erkan ADIGUZEL a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Willy HAVEL, Monsieur Roger MIELOT a donné pouvoir à Madame Martine PHILIPPE, Monsieur Jérôme LECARFF a donné pouvoir à Monsieur Noel GRIPPON, Madame Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX, Monsieur Thierry BRULARD a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Madame Isabelle COLLIN a donné pouvoir à Monsieur Abdé ZAYANI, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Monsieur Eddy DESGROUAS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Guillaume ROUGER a donné pouvoir à Monsieur Didier CRETOT, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Francoise LUVINI,

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Madame MARTIN Rosine, Madame DURANTON Nicole, Monsieur BIET Francis, Madame BROCHAND-DULAC Gabrielle, Monsieur DESSAINT Didier, Monsieur MARTIN Jean-Marie, Monsieur HEROUARD Jean-Paul, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur PATTYN Patrick, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur DE LANGHE Christian,

• • •

Accusé de réception 027-200071454-20241217-34407-DE-1-1. Date de télétransmission : 18/12/24. Date de réception préfecture : 18/12/24. Date d'affichage : 19/12/24.
--

EAU ET ASSAINISSEMENT

Tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif 2025

L'année 2024 a encore connu des hausses importantes des coûts d'électricité pour les grosses puissances, ce qui impacte particulièrement le budget assainissement via le CTEU. Par ailleurs, la prospective financière réalisée avant l'été, montre que le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) à réaliser sur les réseaux notamment, nécessite de prévoir sur les années futures une hausse récurrente minimale de 4%.

Pour information, l'inflation 2023 s'est conclue à 5,7%, celle 2024 est estimée 2,5% et pour 2025, il est envisagé 1,5 % (données banque de France) si l'électricité ne subit pas de nouvelles taxes ou d'augmentation des taxes existantes.

Il est donc proposé d'augmenter les tarifs selon la trajectoire prévue lors de la prospective financière 2024, à 4% pour l'eau et 4% pour l'assainissement.

Ceci indépendamment des redevances Agence de l'Eau, qui subissent un nouveau régime pour la période 2025 – 2030, redevances fixées par l'Etat et les agences, et qui ne sont pas des ressources pour les budgets annexes d'EPN, qui ne fait que les collecter et les reverser. Ces redevances, pour compte de l'Agence de l'Eau, font l'objet d'une délibération spécifique notamment en raison du changement complet de système de redevances pour 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2224-7 et suivants, L5211-1 et R2224-19 à R2224-19-11 ;

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- **FIXER** les tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif pour 2025 ainsi qu'il suit et **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document nécessaire à l'exécution de cette décision :

1 - Tarifs d'eau potable appliqués en 2025

1.1 Communes dont la compétence est directement assurée par EPN :

	Abonnement (part fixe) DN 15 €/an	Prix de l'eau en €/m3	Prix de l'eau HTHR pour une facture de 120 m3
Toute commune	60,34	1,51 €/m3	2,01 €/m3

Abonnements Montant annuel :

Diamètre de compteur	Montant € HT / an
Part fixe annuelle 15mm	60,34 €
Part fixe annuelle 20mm	125,50 €
Part fixe annuelle 30mm	195,95 €
Part fixe annuelle 40mm	264,80 €
Part fixe annuelle 60mm	559,19 €
Part fixe annuelle 80mm	627,63 €
Part fixe annuelle 100mm	741,74 €
Part fixe annuelle 150mm	855,86 €
Part fixe annuelle 200mm	1 047,01 €

1.2 Communes dont la compétence Eau potable est assurée par des syndicats mixtes :
Pour les communes de Croth, Garennes sur Eure, L'Habit, La couture Boussey, Mouettes les tarifs sont déterminés par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée d'Eure.
Pour les communes de Courdemanche, Illiers l'Evêque, Marcilly sur Eure, Mesnil sur l'Estrée, Muzy, Saint Germain sur Avre, Saint Laurent des Bois les tarifs sont déterminés par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Paquetterie.

2 - Tarifs de l'assainissement appliqués en 2025

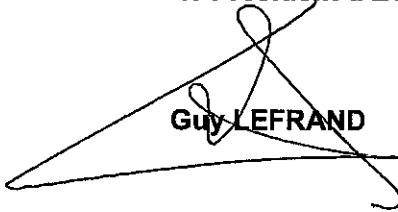
Assainissement collectif (collectivité)

	Abonnement (part fixe) €/an	Prix de l'assainissement collectif en €/m3	Prix de l'assainissement HTHR pour une facture de 120 m3
Toute commune	Pas d'abonnement	3,08 €/m3	3,08 €/m3

Avis favorable de la commission Eau et assainissement (11/12/24)

À L'UNANIMITÉ

Le Président d'Evreux Portes de Normandie


Guy LEFRAND

